



PANEL ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET ASSOCIATIFS CONTRIBUTION













Construisons ensemble un territoire plus durable!







Le panel Acteurs a été organisé afin de recueillir un éclairage, sur le projet, des acteurs économiques, des acteurs de l'environnement et de la mobilité.

Le panel Acteurs apporte ainsi un **regard complémentaire** à celui des experts et des habitants, qui ont pu largement se mobiliser dans la consultation.

Le panel Acteurs a été constitué d'acteurs économiques, d'acteurs associatifs de l'environnement et de la mobilité, invités par mail sur la base du fichier des acteurs de la Métropole, dans une logique de diversité des profils.

Il a fait suite aux réunions préalables à la consultation, organisées par le SYTRAL en juillet 2021. Lors de 3 réunions avec les acteurs économiques, de l'environnement et de la mobilité, les 4 projets et la démarche de consultation ont été présentés en avant-première à ces acteurs. Une partie des acteurs présents à ces réunions s'est portée volontaire pour intégrer le panel.

Au moment de la constitution du panel, en octobre 2021, ces acteurs volontaires ont été invités, ainsi que l'ensemble des acteurs de la Métropole. 10 participants ont ainsi accepté de rejoindre le panel : 6 ont participé à la première réunion, et 10 à la deuxième.

• Les participants à la 1ère session du panel :

La COMUE (Communautés d'universités et d'établissements de Lyon), l'AEPAC (Association d'entreprises de Bron), le CAEL (Collectif d'associations de l'environnement de l'est lyonnais), la FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports), le MEDEF, l'UFC QUE CHOISIR.

Les participants à la 2^e session du panel :

La COMUE, le CAEL, la FNAUT, le CARPA (collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité), l'association La ville à vélo, le MEDEF, la CCI, l'UFC QUE CHOISIR, Francheville Ecologie, l'AIRM (association des industriels de la Région de Meyzieu).

Compte tenu de la taille du panel, celui-ci ne prétend pas à la représentativité des sphères économique et associative de la Métropole.

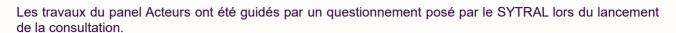














« Au regard de quels objectifs pour la Métropole continuer à développer le réseau de métro ?



Parmi les quatre projets proposés, lesquels y répondent le mieux ? »



Réuni sur 2 sessions de 3h00 (le 17 novembre et le 29 novembre de 18h à 21h), le déroulement du panel s'est décomposé en 2 grandes étapes :

17 novembre

S'APPROPRIER LES 4 PROJETS (SETEC) et LES ENJEUX TERRITORIAUX (CEREMA)

Quels atouts et limites des différents projets? Quels critères pour les comparer et les prioriser ?

29 novembre

SYNTHÈSE DU PANEL 1

Rédaction de l'avis

- Un temps d'information des participants sur les problématiques débattues, de 2h lors de la première session, en présence notamment du CEREMA. Cette session d'information a permis d'apporter toutes les informations utiles à la pleine compréhension des participants.
- Un temps de contribution



Les interventions auprès du panel ont été les suivantes :

- Présentation des projets par Jean-Marie Le Bourhis, SETEC
- Intervention du CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Les acteurs ont également pu poser leurs questions à Jean-Charles Kohlhaas, Vice-Président de la Métropole et du SYTRAL lors de la session du 29 novembre.









CONTRIBUTION DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET ASSOCIATIFS

- Les projets d'extension ou de création de ligne de métro doivent irriguer en premier lieu les pôles socio-économiques et améliorer l'équité des dessertes à l'échelle de la Métropole.
- Le métro devra desservir en priorité les zones qui seront denses en 2040 (à l'échéance du projet) en termes d'habitat et d'emploi. Il est nécessaire de prioriser les projets en fonction de la desserte actuelle pour homogénéiser et harmoniser l'offre.
- Le ROI est important dans la comparaison et la priorisation des projets, notamment sur le rapport entre le coût et le nombre d'habitants et d'emplois desservis.
- L'un des enjeux est d'éviter l'entrée dans l'aire métropolitaine de la circulation automobile venant des zones hors périmètre de compétence du Sytral. Pour cela, des P+R en bout de ligne devront être construits. Ces P+R ne doivent pas se limiter à des lieux de parking de voitures mais être conçus comme de véritables Pôles intermodaux proposant d'autres modes de transport.
- Enfin, si des projets arrivent à égalité, le projet qui doit être priorisé est celui qui sera le plus favorable aux Grands Lyonnais.

Les critères à prendre en compte :

- Potentiel de desserte (voyage/jour)
- Accès aux emplois
- Performance des transports collectifs urbains pour des déplacements vers les principaux pôles générateurs de trafic de la Métropole
- Viabilité financière à court, moyen et long termes du système de mobilité
- Augmentation de l'usage des transports collectifs urbains à l'horizon 2030 et report modal
- Performance des transports collectifs pour des déplacements internes au corridor du projet
- Perspective en termes de développement des autres territoires et avec les autres territoires
- Durée des travaux au regard de la mise en œuvre







